



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et des libertés publiques
Service de l'immigration et de l'intégration

Code AGDREF : UEP2

4

Renouvellement – Séjour permanent
Membre de famille d'un CITOYEN UE, EEE
et suisse

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).

Carte de séjour en cours de validité

Justificatif de nationalité :

- Passeport (pages relative à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)
- Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005)
(Pas de copie)

Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent (sauf cas d'absence prolongée prévus à l'art. R. 122-3)